

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

21. Adoption du budget primitif Marseillan locations pour l'exercice 2017

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de Marseillan Locations pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement à la somme de 486 000,00 euros

Dont :	Total des Dépenses Réelles :	250 550,00 euros
	Total des Recettes Réelles :	305 000,00 euros
	Autofinancement viré en invest. :	54 229.75 euros
	Report déficit n-1 :	108 679.75 euros

En section d'investissement à la somme de 5 960 980.10 euros

Dont :	Total des Dépenses Réelles :	3 446 957.48 euros
	Total des Recettes Réelles :	3 385 109.85 euros
	Besoin d'autofinancement :	54 229.75 euros
	Report déficit n-1 D001 :	974 205.68 euros
	RAR dépenses :	1 159 716.94 euros
	RAR recettes :	2 250 000.00 euros

D'adopter le budget primitif Marseillan locations pour l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le 21/04/2017

SLOW

ID : 034-213401508-20170411-CM2017041121-DE

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(26 voix pour, 3 voix contre)

ADOpte le budget primitif Marseillan locations pour l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

Par délégation
Michaël Gueylard
Directeur Général des Services



(Handwritten signature in blue ink)